

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 juin 2022 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 13 juin 2022

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL, M. Antoine DELACROIX, Jean-Yves LACROIX.

Absent : Guy ROUSSEAU

Absents excusés : Clémence MESMIN donne pouvoir à M. DELACROIX Antoine, Guillaume TERRAL donne pouvoir à M. LESEUR Francis.

Secrétaire de séance : Liliane REGAD

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mai 2022

Le compte-rendu du 2 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2- Réglementation relative à la publicité des actes

L'ordonnance du 7 octobre, met fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la publication sur papier des actes et en prévoit la publicité sous forme électronique uniquement à partir du 1^{er} juillet. Mais il existe une dérogation à l'obligation de dématérialisation pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Dans cette même ordonnance, il est indiqué que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

D'autre part, elle prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal se prononce donc pour une non-dématérialisation des actes et pour poursuivre de la même façon : l'affichage, la publication sous forme papier. Ce choix pourra être modifié à tout moment.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220601**

3- Déclassement du terrain pour la vente de la parcelle AP 521 à Mme Grenard

Le 6 décembre 2021, le conseil municipal avait délibéré sur la vente de la parcelle AP 521 d'une superficie de 112m² à Mme Grenard mais Maître Buscoz demande un déclassement de la parcelle. Le conseil municipal se prononce donc sur un déclassement du domaine public de ladite parcelle afin de procéder à la vente de celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220602**

4- Subvention aux associations

7 demandes de subvention ont été adressées en mairie, le conseil municipal répartit comme suit la somme de 8 900€ :

- Abonde : 3 600 €
- Sport et Neige : 2 200 €
- Foyer rural : 500 €
- Epilobes : 400 €
- Transjurassienne : 1 000€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 1 200€

Aucune subvention n'est accordée à l'association O jura.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220603**

5- Renouvellement convention RGPD à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »). Le conseil municipal décide de renouveler la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220604**

6 – Choix du chauffage à la maison forestière

3 devis ont été reçus pour le changement du chauffage de la maison forestière :

- Option chaudière fuel à condensation : 17 113.38 € TTC avec occupation d'un garage.
- Option chaudière à granulés 37 717.86 € TTC avec deux garages récupérés pour le stockage des granulés et la mise en place de la chaudière.
- Option chaudière électrique 24 KW : 4 850.56 € TTC auquel il faut ajouter environ 2 000 € de plomberie.

L'option « fuel » avait été écartée lors du conseil municipal du 6 décembre 2021.

Avant de se positionner, le conseil municipal décide de demander au SIDEC une étude comparative de fonctionnement.

7- Informations et questions diverses

- Les travaux de la crèche devraient s'achever autour du 14 juillet avec une ouverture prévue au 1^{er} septembre. Natacha Bailly a été nommée directrice. Le personnel est en cours de recrutement.
- Eclairage public : réunion prévue le 22 juin à 9h avec le SIDEC.

- Une réunion de travail pour la restructuration du carrefour de l'entracte est prévue le 24 juin à 9h30 avec le département
- Problèmes récurrents vers le lac : barbecues dégradés, chiens non tenus en laisse sur la plage, vélos... Situation à traiter en coopération avec la communauté de communes.
- Affiches en préparation pour expliquer la suppression des poubelles autour du lac.
- Augmentation des nénuphars : organisation d'une visite sur place avec l'agent en charge du lac pour évaluer la situation.
- Réunion du syndicat du Massacre lundi 27 juin qui devrait donner son accord pour la vente de la pépinière.
- La communauté de communes projette d'embellir un belvédère par commune. Pour le village de Lamoura le choix doit se faire entre le belvédère du crêt Pela et le belvédère au-dessus du lac.
Le conseil municipal opte pour celui du lac.
- Une nouvelle secrétaire : Mme Ben Barek prendra ses fonctions le 1^{er} juillet.

La séance est levée à 20h05,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Liliane REGAD

